

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - séance ordinaire du 11 février 2013 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal, s'est réuni en date du 11 février 2013 à 20 heures 30 à la mairie de Wiwersheim, sous la présidence de Roland MICHEL, Maire

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 13

Membres présents : MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, CHRIST Denis, CASSELMAN Laurent, ANDRE Christophe, GRASS Thierry, KISTER Denis, ZILIOOTTO Christine, SINS Benoît, RUIZ Denis, WACK Andrée et WURM Sébastien

Membres excusés : KOERIN Benoît et BURGSTÄHLER Paul

1) Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité

2) TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC CONTRIBUANT AUX ECONOMIES D'ENERGIE DANS LA RUE DU KOCHERSBERG DEMANDE DE DETR 2013

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire installer de nouveaux lampadaires dans la rue du Kocherberg. Ces lampadaires seront équipés d'ampoules à « leds » pour les économies d'énergie.

Le coût d'objectif de ces travaux s'élève à 14 720 €HT

Le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat pour le financement de cette opération et charge M le Maire de déposer une demande d'attribution de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) au titre des opérations « d'aménagement et sécurisation de l'espace public en agglomération et actions en faveur des espaces naturels » – exercice 2013

3) TRAVAUX DE VOIRIE : AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHASSEUR

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser des travaux d'aménagement de la rue du Chasseur. (voirie communale)

Le coût d'objectif de ces travaux est estimé à 140 000 €HT

La dépense est prévue dans le budget 2013

Ce projet est inscrit dans le contrat de territoire du Conseil Général sous opération routière

Le conseil municipal charge le Maire de déposer une demande de subvention pour ce projet auprès de Monsieur le Président du Conseil général du Bas-Rhin.

4) DROIT DE PREEMPTION

La Commune de Wiwersheim renonce à son droit de préemption dans la transaction suivante :

- Vente de la propriété située à Wiwersheim, 32 route de Saverne
Référence cadastrale : Section 1 n° 62 de 6 ares 67 ca
Décision adoptée à l'unanimité

5) AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - AUTORISATION A DEFENDRE

Monsieur le maire explique au conseil municipal que le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29 octobre 2012 a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg par Monsieur Eric GRASSER, domicilié à Wiwersheim.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à défendre dans cette affaire et à présenter un mémoire dans les délais impartis (60 jours) auprès du Tribunal Administratif.

6) RESTES A REALISER 2012 ET REGLEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2013

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le budget de la commune,

Les restes à réaliser correspondent en dépenses d'investissement, aux chapitres 21 et 23, aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice 2012

Pour assurer le paiement de ces dépenses avant le vote du budget, il convient d'établir l'état des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement, aux chapitres 20 et 21 pour 9 700 € qui se décomposent comme suit :
 - - o Article 202 400 €
 - o Article 2051 300 €
 - o Article 21538 9 000 €
- Autorise le Maire à poursuivre les paiements dans la limite de ces crédits
- Dit que ces écritures seront reprises au budget de l'exercice 2013

7) DEMANDE DE DEROGATION POUR L'APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Lors de la rentrée scolaire de septembre 2013, une réforme portant sur les rythmes scolaires devrait entrer en vigueur. Celle-ci prévoit notamment un retour à une semaine de classe de 9 demi-journées, ainsi qu'un raccourcissement de la durée journalière des cours à 5h30 maximum. De plus, un projet éducatif territorial devra être instauré, prévoyant un temps péri-éducatif réservé pour l'enfant dans le but de construire un parcours éducatif cohérent et de qualité pour celui.

Afin de permettre aux collectivités de financer une partie de cette réforme, un fond d'amorçage est prévu.

Toutefois, les communes ont la possibilité de demander au Directeur Académique une dérogation à la mise en œuvre effective de cette réforme dans les écoles dont elles assurent le fonctionnement. Cette dérogation permettrait de repousser à la rentrée 2014 l'application de cette réforme. Cependant un report entraîne la renonciation à la perception du fond d'amorçage.

M le Maire propose aux membres du Conseil municipal présents de demander une dérogation de l'application de cette réforme des rythmes scolaires en 2013 afin de la mettre en œuvre à la rentrée 2014. En effet, les délais impartis pour étudier les attentes, les répercussions et la mise en pratique de cette mesure ne sont pas suffisants. Une mise en application de cette réforme lors de la rentrée 2014 permettrait alors d'accroître l'efficacité de celle-ci. Par ailleurs, ce report se justifie également par le fait que l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland ont décidé de reporter l'application de la réforme portant sur les rythmes scolaires à partir de la rentrée scolaire de 2014

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'UNANIMITE :

- 1) d'approuver la proposition de M le Maire
- 2) de renoncer au fond d'amorçage
- 3) d'autoriser M le Maire de procéder à une demande de dérogation de l'application à la rentrée 2013 de la réforme sur les rythmes scolaires pour l'école maternelle et élémentaire de Wiwersheim

8) SUBVENTIONS POUR CLASSE DE DECOUVERTE

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser une subvention de 20 € (5 € par nuitée) à l'école primaire bilingue le Gymnase Lucie Berger de Strasbourg pour un séjour en classe transplantée à Berlin du 8 avril au 16 avril 2013, et qui concerne un enfant domicilié à Wiwersheim

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30